

La lettre de L'Atelier

NOV 2023, N°3

Le bulletin d'information mensuel de l'Atelier de Pratique Pénale

C'ÉTAIT SUR L'ÉTABLI

Magnifique et riche journée d'échanges pour cette dernière « Journée des pénalistes » consacrée à La Défense des droits de La Défense.

Un grand merci aux instituts et organismes impliqués dans la formation à la pratique pénale pour cette journée : le Barreau de Paris (Ordre des avocats de Paris), l'EFB, l'Association des Avocats Pénalistes, l'Institut de défense pénale et l'Institut de Droit Pénal. Ainsi qu'aux intervenants présents : Me Vincent Nioré, Vice-bâtonnier de Paris, Me Matthieu Boissavy, Vice-président de la Commission Libertés et droit de l'homme du CNB Conseil national des barreaux – les avocats, Me Marie Burguburu (Institut de défense pénale), Me Karine Bourdié et Me Denis FAYOLLE (Association des Avocats Pénalistes), Me Daphné Belot (Institut de droit pénal), Me Marie DOSÉ et aux membres de l'Atelier de Pratique Pénale, Me Capucine LANTA de BERARD, Me Sondra TABARKI, Monsieur Jean-Baptiste Perrier, Me Bruno Rebstock et Me Jean Boudot.

Un merci tout particulier à Monsieur Gilles ACCOMANDO, directeur de l'EFB et ancien magistrat qui a accepté de conclure cette belle journée.

L'Atelier remercie enfin Me Monika MAHY-MA-SOMGA, Bâtonnière élue au Barreau d'Aix-en-Provence de nous avoir fait l'honneur de sa présence.



A L'HONNEUR

Comment avez vous connu l'Atelier de Pratique Pénale ?



Me François PAQUET-CAUET, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Saint-Etienne est major du Certificat de Pratique Pénale 2023 avec Me Tom BRUNEAU, Avocat au Barreau de Paris et Mme Mathilde LANTE, élève-avocate à l'Ecole des avocats du sud-est (EDASE).

A la fin de l'année 2022, j'ai éprouvé le besoin de me former en matière pénale et ce, pour deux raisons.

En premier lieu, après onze années de barre, il me semblait important de faire le point et d'approfondir ce que j'avais pu découvrir par mon expérience propre et par le contact des différents Confrères que j'avais pu côtoyer. En deuxième lieu, je venais d'être élu comme dauphin du Barreau de SAINT-ETIENNE.

Or, il est, je crois, impératif pour un Bâtonnier de bien connaître ce domaine qui est incontestablement le plus risqué et le plus porteur de difficultés. J'ai donc cherché, à l'aveugle, sur internet, les formations susceptibles de remplir ces deux objectifs. J'ai immédiatement été séduit par l'offre de l'Atelier à la fois parce que la réputation des avocats pénalistes marseillais et de l'IDP n'est plus à faire et en raison de l'exhaustivité du programme de formation proposé.

Pourquoi avez-vous décidé de suivre les enseignements du Certificat de pratique pénale ?

Quatre arguments m'ont convaincu de m'inscrire :

Le premier, c'est ce découpage en dix journées qui permet d'aborder toutes les étapes de la vie d'un dossier pénal. Il ne m'a pas semblé retrouver un tel traitement complet et détaillé de l'ensemble de la matière dans les autres formations accessibles en formation continue. Le deuxième est la qualité des intervenants. Cette qualité est évidemment celle de chacun des enseignants, forts de leur expérience et de leur compétence reconnues. C'est aussi celle des dialogues organisés entre les différents acteurs judiciaires, très enrichissants sur le positionnement de chacun. Le troisième est relatif à l'équilibre trouvé entre la technique et la pratique tout au long de la formation. Enfin, quatrième argument, et non des moindres, la possibilité de suivre l'intégralité de la formation à distance.

Qu'avez vous retiré de cette formation ?

De nombreuses sources de réflexion, tout d'abord.

Sur le plan éthique (éthique personnelle et déontologie), sur le plan technique (nullités et droit de la peine), sur le plan de l'art d'être avocat en droit pénal (qualité de la parole, de l'écrit et de l'argumentation). Un enrichissement pratique ensuite.

Le pénal est une matière très difficile sur le plan technique et sur le plan humain, il faut l'aborder préparé. La formation et le partage d'expériences aident à fourbir ses armes sur les deux plans. Et, enfin, l'envie de bien faire et de continuer à mettre en œuvre les droits de la défense avec force et exigence.

FENÊTRE SUR COUR, FENÊTRE SUR CHAMBRE

Fenêtre sur Chambre : La proposition de loi n°1829 déposée le 7 novembre 2023 propose dans son article unique de renforcer la lutte contre les mariages forcés et les violences sexuelles qui les accompagnent, en donnant la possibilité au juge judiciaire de prononcer une interdiction de sortie du territoire à l'encontre du ou des mineurs qui se retrouveraient exposés à un tel risque.

Fenêtre sur Cour : Nul ne peut juger sans avoir assisté aux débats, une évidence qu'il est toujours bon de rappeler. Le 8 novembre 2023, la Cour de cassation (N° Y 22-87.049 F-D) censure un arrêt de la Cour d'appel de Besançon. Elle constate que la cour d'appel était composée lors du délibéré, du même président que lors des débats mais de deux conseillers différents. Or il résulte de l'article 592 du CPP que sont déclarées nulles les décisions rendues par des juges qui n'ont pas assisté à toutes les audiences de la cause.

Certains auraient-ils déjà rangé sur les étagères de l'histoire judiciaire l'audience pénale ? Il faut une certaine audace pour juger sans avoir écouté les parties au procès pénal et le ministère public sauf à considérer que la parole des parties civiles, celle de l'accusation et celle de la défense sont de peu d'intérêt...

GALA DE L'ASSOCIATION DES ELEVES-AVOCATS DU SUD-EST

En tant que partenaire du Gala de l'Association des élèves-avocats du sud-est, l'Atelier était présent pour présenter le Certificat de Pratique Pénale aux élèves-avocats. L'occasion d'expliquer l'objectif de ce cursus et certificat universitaire qui est de parfaire son approche de la barre pénale au travers de journées de formation ciblées (les mots, l'enquête, le client, le droit, éthique et déontologie...).

L'Atelier en profite également pour féliciter les nouveaux admis au CAPA.

CERTIFICAT DE PRATIQUE PÉNALE

Inscriptions pour la promotion 2024 en cours

Pour toute information et demande d'inscription, nous vous invitons à nous contacter directement : contact@atelier-pratique-penale.fr

